



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la  
valorisation des espèces et de leurs milieux  
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 27 novembre 2012

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 12/906/EXP  
Affaire suivie par :  
Valérie HOUDAIN  
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41  
Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis  
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une  
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	Carrières et Ballastières de Normandie
Nom du (ou des) mandataire(s)	Christophe Jozon
Adresse	ZI Zone Bleue
Code postal-Commune	76370 ROUXMENIL-BOUTEILLES

Activité demandée : DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION aires de repos ou sites de reproduction

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Criqueboeuf sur Seine	
Adresse	76	

Spécimen : LES HABITATS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
42 espèces oiseaux (non ministérielles) <i>Scirius vulgaris</i>			renouvellement et extension de carrière

Voir Avis ci Joint

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input checked="" type="checkbox"/>
Fait le :	7 décembre 2012		Défavorable <input type="checkbox"/>
	Signature :		



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
 Sous-direction de la protection et de la  
 valorisation des espèces et de leurs milieux  
 Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 27 novembre 2012

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 12/906/EXP  
 Affaire suivie par :  
 Valérie HOUDAIN  
 Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41  
 Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis  
 du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une  
 (des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

**MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :**

Avis favorable (7.12.2012)

**Pour les seules espèces décrites au CERFA et à l'exclusion de toutes autres  
 Sous réserve de la mise en œuvre effective du réaménagement forestier décrit aux pages  
 25-29 du dossier et réprécisé dans le Dossier complémentaire à la demande de  
 dérogation de juillet 2012 au fur et à mesure de l'exploitation de la carrière. 10 à 15% de  
 milieux ouverts devront être préservés au sein du boisement du massif du Bord  
 Les mares recrées devront être réparties sur la partie sud de la carrière afin de créer  
 un réseau cohérent avec la mare des Brûlins et les mares du sud de la forêt  
 Mise en place d'hibernaculi pour les reptiles en lisière des boisements  
 Des inventaires complémentaires pour les amphibiens, les Odonates et les Coléoptères  
 ainsi que pour les Chiroptères devront être effectués. Pour les Chiroptères, même si les  
 résineux leur sont peu favorables, la présence de pics et donc d'arbres à cavité  
 nécessitera la vérification sur ces arbres la présence ou non de chauves-souris et donc de  
 mettre en place les mesures adéquates si des signes de présence étaient découverts.**

**Mise en place d'un suivi sur les espèces impactées (oiseaux, amphibiens, reptiles et  
 chiroptères si nécessaire) sur la durée de l'exploitation et du réaménagement**

**AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :**

Favorable :  Favorable sous conditions  Défavorable

Fait le : 7 décembre 2012 Signature :